
Don de 6 chevaux par les habitants du canton de Trie, annoncés par l'administration du département des Hautes-Pyrénées, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don de 6 chevaux par les habitants du canton de Trie, annoncés par l'administration du département des Hautes-Pyrénées, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 671;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40045_t1_0671_0000_11;

Fichier pdf généré le 16/02/2024

par intervalle que le roulement sourd et interrompu des tambours. La tristesse peinte sur tous les visages annonçait que le peuple avait perdu son ami. Un sentiment d'élévation et de grandeur d'âme se mêlait à celui de la douleur, au souvenir des vertus d'un grand homme et des honneurs qu'on rendait à sa mémoire. On arrive sur le cours Marat et, en passant devant le monument, les jeunes filles y déposent leurs branches de cyprès, les jeunes garçons leurs couronnes et leurs branches de chêne, les vieillards posent leur bannière vis-à-vis, et l'urne est placée en face. L'obélisque est entouré, le silence règne et l'orateur, une main sur le monument, rappelle au peuple les vertus de son ami et les services qu'il a rendus à la patrie. Tous les cœurs sont attendris; la jeunesse bouillante de se signaler, sent ranimer son courage et, branlant les piques formidables, son ardeur guerrière s'impatient de ne pas se mesurer avec l'ennemi. Les femmes présentent leurs enfants et jurent de les consacrer à la défense de la patrie; les mains délicates de ces nourrissons se lèvent comme s'ils entendaient le serment que venait de faire leur mère. Les vieillards voient avec peine la perte de leur force; ils regrettent leur vigueur passée, et voudraient la recouvrer encore pour voler aux combats; ils essayent de manier des armes, mais leur faiblesse trahit leur espoir.

L'orateur a fini; l'hymne de Marat est chanté et mille voix répètent : « *Le bon Marat est encore parmi nous!* » Le cortège reprend sa marche et se rend dans le même ordre sur la place d'armes, en faisant entendre les chants de la liberté. Là, les guerriers, les jeunes gens, les jeunes filles, les vieillards, les femmes, tous à l'envi répètent des chansons républicaines. Les cris de *Vive la République une et indivisible! vive Marat! vive la Montagne!* se font entendre. Chacun se donne l'accolade fraternelle et se quitte ou plutôt se réunit encore pour rendre à l'humanité souffrante ce qu'elle a droit d'attendre des cœurs sensibles; Marat aimait ses semblables et souffrait des malheurs qui les accablaient; il soulageait l'infortune et donnait aux pauvres; sa fête ne pouvait être mieux terminée qu'en suivant un si bel exemple de vertu. Une somme considérable levée parmi les sociétaires avait été destinée à donner du pain à l'indigent. Chacun s'empresse d'assister à cette scène touchante et tout le monde veut se procurer le plaisir si pur d'avoir soulagé un malheureux. Plus de six cents pauvres, que leur misère affligeait, s'en retournent gais et contents, assurés de donner à leurs époux infirmes et à leurs enfants de quoi vivre pendant quelques jours. Marat mort pour la cause du peuple revivait encore dans cet acte de bienfaisance, et son nom cher à tous les Français sera gravé à jamais dans leur cœur.

Pour copie collationnée :

J.-B. LAFOET, président; LOVIN, secrétaire; FONTOIRE, secrétaire.

Le citoyen Carbonnières, maire de Saint-Denis-des-Murs, département de la Haute-Vienne, fait

don à la patrie de son cheval tout équipé, et de sa pension de 1,000 livres.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Carbonnières (2).

Citoyen Président,

« Mon âge m'a défendu de marcher à la Vendée contre les ennemis de la liberté et de l'égalité. J'y ai envoyé mon cheval tout équipé : j'en fais don à la patrie.

« Comme ci-devant chanoine d'Arras, je jouis d'une pension de mille livres, je la dépose sur l'autel de la patrie à la disposition du comité d'instruction publique; ce qui me reste de fortune est médiocre, elle suffira sous le régime de la liberté, de l'égalité et dans le sein d'une République une et indivisible, à laquelle je serai toute ma vie entièrement dévoué.

« Salut et fraternité.

« CARBONNIÈRES, *maire de la commune de Saint-Denis-des-Murs, district de Saint-Léonard, département de la Haute-Vienne.*

« Ce 1^{er} frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible. »

L'Administration du département des Hautes-Pyrénées écrit que, parmi plusieurs objets utiles à la République, donnés par les habitants du canton de Trie, district de Tarbes, se trouvent 6 beaux chevaux équipés.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre du procureur général syndic du département des Hautes-Pyrénées (4).

Le procureur général syndic en remplacement du département des Hautes-Pyrénées, au Président de la Convention nationale.

« Tarbes, le 5 frimaire de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« L'administration montagnarde du département des Hautes-Pyrénées vous transmet, par la voie de son procureur général syndic en remplacement, un arrêté honorable, qu'elle a cru devoir prendre pour récompenser le civisme des habitants du canton de Trie, district de Tarbes. Parmi plusieurs objets offerts par eux gratuitement, tous utiles à la République, se trouvent six beaux chevaux, tous équipés. Vous voyez que les sans-culottes de notre département oublient qu'ils manquent de pain quand il s'agit de venir au secours de la patrie.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 386.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 811.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 386.

(4) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 822.